



Indemnisation suite accident moto sept 2011

Par **aam78**, le 11/03/2012 à 11:38

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de mon assureur daté du 28 février 2012 me précisant par pli séparé un chèque de 500€ comme provision.

Cette provision constitue une avance à valoir sur le règlement définitif de mon préjudice.

Il me demande de le signer et de leur renvoyer.

Que dois je faire ?

Accident survenu le 15 sept 2011 en allant au travail, donc accident de trajet, multiples contusions, fracture d'une côte radios des lombaires et cervicale suite à douleurs permanente, molaire cassé.

Arrêt de travail initiale 6jrs plus 3 prolongation pour 1 mois et demi et depuis janvier de nouveau arrêté jusqu'au 31 mars, 26 séances de kiné actuellement et surtout un examen professionnel pour un grade supérieur le 22 mars 2012 auquel je ne pourrai me présenter, donc préjudice de carrière financier relativement important.

Je suis passé devant un expert et un sapiteur dentaire suite à une molaire cassé. L'assurance me confirme un nouvel examen médical dans 6mois.

Dois je refusé cette provision ?

Dois je prendre un avocat ?

Puis je prétendre à une indemnisation pour mon examen professionnel ?

Merci

Par **chaber**, le 11/03/2012 à 14:36

Bonjour

Quelles étaient les circonstances de l'accident?

Quelles étaient vos garanties?

Par **aam78**, le **12/03/2012** à **09:16**

Bonjour,

Les circonstances sont simples. Au triangle de rocencourt A13 et A12 le véhicule de droite a déboité sur la gauche sans clignotant et a reconnu ne pas avoir regardé dans son rétroviseur, je me suis fait emporté vers la gauche et chute sur le dos.

Les pompiers sont intervenus et mon amené à l'hospital de poissy au urgence.

3 heures plus tard j'étais ressorti "sans radiographie" lamentable, juste une visite rapide "ou avez vous mal ? OK " j'ai précisé pour ma molaire cassé suite au choc heureusement.

Quelques jours après des douleurs lombalgique, dorsales coté droit et cervical ont apparu.

Mon médecin traitant a prolongé mon arrêt de travail et fait passer une radio qui on permis de voir une côte fracturé au niveau de la conne vertébral, ce qui à mis près de 6 semaine a ce calmé. J'ai repri le travail après 1 mois et demi, au bout de 3 semaines mon médecin ma fait passé des radios lombaire et cervical, car je me plaignai toujours. Début janvier mon médecin ma de nouveau arrêté à ce jour je suis toujours en AT à 24 séances de kiné et non consolidé. Je suis passé devant un expert de l'assurance et je le reverrai dans 6 mois.

Cordialement

Par **stephane2508**, le **12/03/2012** à **09:34**

Bonjour,

J'ai eu un accident de vélo il y a 3 mois. J'avais pas d'assurance puisque j'étais en vélo, j'étais seul face à l'assurance du responsable qui m'a percuté (une moto).

Perso j'ai préféré faire appel à une société de défense des victimes d'accident. Il m'a expliqué que les assureurs font en sorte d'indemniser le minimum. Il m'a convaincu de les laisser gérer mon dossier.

Ca fait 2 mois, et j'ai déjà eu 2.000 € de provision. (contusions un peu partout, deux cotes cassées et entorse poignet).

La société c'est DVA Experts. Tu peux toujours voir avec eux, ils sont compétents a priori et surtout très sympa!

Ca coute rien de les solliciter.

je les ai trouvé sur un forum aussi : www.dva-experts.com

Y avait le lien, j'ai cliqué et j'ai appelé et voila!

En tout cas ne reste pas seul, ca va être la galère, 500 € ca me parait pas grand chose en plus.

Cordialement,

Par **julie 2012**, le **22/03/2012** à **17:35**

Bonjour,

Accident survenu le 10/06/09, rencontre d'un vélo également contre un 38 tonnes, double fracture du bassin, fracture du sacro-illiaque, fracture de la L3, hématome du grand fessier, hématome du périnée, perte de substance sur fesse droite, (6 interventions au total) et 5 mois d'hospitalisation, j'ai toujours mal, mon avocate ne répond plus à mes communications, Peut-on changer d'avocat en cours de route ? mon médecin expert est bon (dossier béton) j'ai repris mon travail le 19 mars 2012, mi-temps thérapeutique, 28 mois d'absence, 10 000 euros de provision, mon IPP n'est toujours pas calculé, kiné et ostéopate font partis de ma vie. Je vous tiendrais au courant lorsque je passerai devant le tribunal de grande instance du dédommagement total. Si cela peut vous aider à calculer le vôtre.

Par **stephane2508**, le **22/03/2012** à **18:35**

Salut Julie,

Bah je pense que tu peux changer d'avocat sans problème...Ca m'est déjà arrivé pour une autre affaire où mon avocat ne foutait rien! Y a pas eu de problème.

Par contre vois plutôt avec des spécialistes du corporel parce que des avocats y en a à la pelle mais pas forcément des compétents dans ce domaine...

En plus tu as sacrément morflé a priori! Ca me paraît pas beaucoup comme provision par rapport à tes blessures.

Essaies de voir avec le lien que j'ai mis plus haut, ils te renseigneront je pense.

En plus ils font que du corporel a priori donc bon.

Par **bounsak**, le **30/03/2012** à **20:04**

aide defense des victimes d accidents

CONTACTES CET ASSO ILS DEFENDENT TTES LES VICTIMES

ADVA 15 RUE A JOINEAU 93310 LE PRE ST GERVAIS ILS ONT DEFENDU UN MEMBRE DE MA FAMILLE;ILS SONT SUPER EFFICACES ET POURTANT NOUS NE SOMMES PAS DE LA REGION PARISIENNES; J'INDIQUE CETTE ADRESSE CAR TRES UTILES POUR LES VICTIMES DES ASSURANCES!!!

www.asso.fr TEL 0156270976

Par **bounsak**, le **30/03/2012** à **20:04**

aide defense des victimes d accidents

CONTACTES CET ASSO ILS DEFENDENT TTES LES VICTIMES

ADVA 15 RUE A JOINEAU 93310 LE PRE ST GERVAIS ILS ONT DEFENDU UN MEMBRE DE MA FAMILLE;ILS SONT SUPER EFFICACES ET POURTANT NOUS NE SOMMES PAS DE LA REGION PARISIENNES; J'INDIQUE CETTE ADRESSE CAR TRES UTILES POUR LES VICTIMES DES ASSURANCES!!!
www.asso.fr TEL 0156270976